LA ROCHEFOUCAULD en ANGOUMOIS

Numéro de dossier : **2026 281 250**

ARRETE TEMPORAIRE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LE MAIRE

VU la demande reçue en date du 20 octobre 2026 par laquelle PANNET Cassandra + TAINON Quentin sis 25 rue des halles Appartement 2 16110 LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

demande L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT pour un déménagement au droit du 25 rue des Halles 16110 LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques

VU le règlement général de voirie 89-631 du 04/09/1989 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

VU l'état des lieux,

A R R E T E

ARTICLE 1 - Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :
Stationnement d'un camion de déménagement

à charge pour elle de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 - Prescriptions techniques particulières.

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Pour permettre le déménagement, le permissionnaire est autorisé de stationner au droit du 27 et 25 rue des Halles, **le samedi 7 novembre 2026 de 7h à 20h** (2 emplacements).

ARTICLE 3 - Implantation.

Le bénéficiaire informera le signataire du présent arrêté ou son représentant 2 jours avant le début du stationnement afin de procéder à la vérification de l'implantation. Cette dernière est autorisée **le samedi 7 novembre 2026 de 7h à 20h00**, comme précisé dans la demande.